

C. Le projet

1. Favoriser le développement et l'emploi, dans une stratégie d'équilibre du territoire :

1.1. Les Constats de l'économie et de l'emploi du Grand Amiénois

Le Grand Amiénois possède des atouts qu'il convient de prendre en compte dans les perspectives futures :

- des axes de communication performants qui vont encore être renforcés dans un proche avenir (réseau routier, ferroviaire, aéroportuaire, numérique et indirectement fluvial)
- une industrie diversifiée tant sur le plan des activités que dans sa répartition spatiale, mais soumise aux risques de la mondialisation
- un artisanat dense réparti sur tout le territoire
- un commerce en évolution permanente
- une agriculture très présente dans l'économie picarde
- une tertiairisation du Grand Amiénois, mais un faible taux d'« emplois métropolitains supérieurs »
- un tourisme qui compte de plus en plus dans l'économie locale
- des outils de développement programmés (parcs d'activité, immobilier d'entreprise, formation...)
- une organisation économique du territoire fondé sur les communautés de communes mais dépendant aussi des orientations européennes et nationales.

1.2. Les Enjeux pour l'économie et l'emploi du Grand Amiénois

Les territoires composant le Grand Amiénois ont depuis environ 10 ans franchi une étape-clé : la fin de la concurrence entre les communes pour accueillir les entreprises. Il s'agit désormais de faire du Grand Amiénois un espace de développement économique solidaire, en prenant en compte les contraintes et les risques de la mondialisation, ainsi que la révolution que constitue la société de l'information.

Le Grand Amiénois doit contribuer au développement économique et au positionnement de la Picardie en France et en Europe.

Le Grand Amiénois doit faire valoir ses spécificités économiques et en faire des pôles d'excellence.

Le développement économique du Grand Amiénois doit s'appuyer pour l'essentiel, sur sa ressource humaine en prenant en compte la diversité de sa population, le savoir faire local le réseau existant de professions libérales, et les capacités

offertes en terme de recherche, innovation, et transfert technologique. Cela suppose le développement de nouveaux métiers, pour lesquels il s'agira de s'adapter afin d'assurer des emplois pérennes et qualifiés.

Le Grand Amiénois a les capacités pour inventer un modèle économique nouveau qui considère l'espace comme une ressource rare et précieuse.

Le Grand Amiénois a la volonté de développer l'activité touristique en retenant trois filières : nature, patrimoine, culture et mémoire. Dans ce domaine, le développement pourra s'appuyer entre autres sur les ressources du bénévolat.

Le Grand Amiénois souhaite préserver et adapter son modèle agricole aux enjeux de demain

1.3. Les objectifs de l'économie et de l'emploi dans le Grand Amiénois

Entreprise et innovation

- **Conforter le tissu des entreprises existantes** à partir d'une réponse adaptée à leurs besoins (formation, recrutement, logement...).
- **Optimiser l'accueil des nouvelles entreprises** en organisant une chaîne d'acteurs sur le Grand Amiénois (pôles de compétitivité, coopération territoriale, promotion et prospection communes).
- **Inciter au développement des services aux salariés dans les parcs d'activités** (restauration, crèches,...)
- **Améliorer l'offre foncière et immobilière** en suivant les préconisations du schéma des zones d'activité et en développant une offre immobilière nouvelle et adaptée, avec le souci de la qualité des aménagements réalisés.
- **Renforcer les atouts locaux en matière d'innovation** et de transfert technologique, condition indispensable au maintien de la compétitivité de nombreuses PME. Cette politique de l'innovation s'appuiera sur la dynamique des pôles de compétitivité I-Trans et Industrie Agro ressources.
- **Soutenir la création « d'entreprises de services aux entreprises ».**

Artisanat, commerce et services à l'habitant

- **Maintenir et développer le commerce et les services de proximité** tant en milieu rural que dans les quartiers urbains.
- **Favoriser la transmission et la modernisation de notre artisanat.**

Agriculture

- **Préserver l'espace agricole.**
- **Diversifier les activités et les débouchés.**
- **Développer des circuits courts de production-commercialisation.**

Tourisme

- **Dynamiser l'existant** (qualité et promotion des hébergements et des activités, production et commercialisation de produits locaux, capacités d'accueil).
- **Développer des produits nouveaux** (gothique, souvenir, affaires, grand air, loisirs de proximité ville-campagne).
- **Créer un plan d'embellissement et de valorisation du patrimoine remarquable** (aménagement paysager, illuminations...).
- **Améliorer la promotion**, en s'appuyant sur un travail en réseau.
- **Améliorer la qualité de l'accueil** (pratique des langues étrangères, accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite, certifications/labellisation, clubs destinations).

Emploi-formation

- **Elever le niveau de qualification** (nouveaux cursus, validation des acquis, formations socio-professionnalisantes).
- **Mettre en adéquation l'offre et la demande** (besoins de recrutement et de formation des entreprises, gestion prévisionnelle des emplois, rencontre jeunes et entreprises, mobilité géographique et professionnelle).
- **Coordonner les acteurs et les politiques** (liens recherche – enseignement - entreprises...).
- **Développer et soutenir l'entreprise et l'emploi de proximité** (nouveaux services aux personnes, nouveaux services aux entreprises).
- **Inciter la culture d'entreprendre** dans les formations initiales, au sein des entreprises ...

Infrastructures de communication et TIC

- **Faire du Grand Amiénois un cyber-territoire pour ses habitants** (haut débit, accès aux services publics par internet ...) comme **pour les entreprises** ou autres groupements privés ou publics (très haut débit, formation dans les très petites entreprises ...) **et pour ses visiteurs.**
- **Maintenir un très bon niveau d'infrastructures** (routières et ferroviaires), rechercher les opportunités pour réhabiliter des infrastructures existantes (Amiens-Doullens ferroviaire,...).
- **Faire aboutir les projets en cours ou programmés** (plate-forme aéroportuaire de Méaulte, finalisation du schéma autoroutier, Picardie-Roissy TGV, nouveau TGV Paris-Londres par Amiens,...).

2. Le Grand Amiénois, territoire de solidarités

La Solidarité est un enjeu essentiel pour le Pays. En effet, c'est grâce aux actions conjuguées de l'ensemble des acteurs publics et privés que le Pays pourra devenir un espace fédérateur pour ses habitants et facteur de développement. L'une des principales missions du Pays est d'être une instance d'écoute, de veille et d'anticipation des besoins afin de satisfaire aux aspirations de la population pour des services de qualité.

La Solidarité en tant que préoccupation majeure du Pays recouvre une triple dimension.

2.1. La solidarité territoriale

En optimisant l'organisation et le fonctionnement actuel du bassin de vie que constitue le Grand Amiénois, le Pays a pour ambition d'instaurer un système de complémentarité positive entre espaces ruraux et urbains afin d'offrir un accès égal à une large palette de services à la population sur l'ensemble du territoire.

Pour y parvenir, la stratégie du Pays consiste d'une part à positionner l'agglomération amiénoise comme la catalyseur du développement du territoire, en tant qu'espace des services et des équipements structurants. D'autre part, elle assure, dans un souci d'équilibre et d'équité, la rediffusion, la redistribution et le renforcement de services et d'équipements vers les pôles secondaires, bourgs centre et espaces ruraux.

Dans le cadre de schémas de services et d'équipements, il sera recherché la dimension pertinente (communale ou intercommunale) pour leur conception, et leur implantation. Les modalités de leur gestion privilégieront l'optimisation des finances publiques.

Constat

- **Un maillage territorial resserré et structuré** en matière d'équipements et de services d'intérêt général de proximité et ayant une influence locale réelle.
- **Une forte polarisation d'Amiens Métropole** qui concentre les services et équipements structurants (enseignement secondaire et supérieur, organismes de formation, services et administrations, grands équipements commerciaux, de culture, de loisirs et de santé).
- **Un manque de lisibilité globale** des services rendus et de leur accessibilité.
- **Une Attente de plus en plus forte exprimée par les populations** en matière de services et d'équipements, sur tout le territoire.

L'enjeu majeur est de permettre un accès égal sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois à une large palette de services à la population. Il s'appuiera sur des schémas de services et d'équipements. Ces schémas veilleront en particulier à apporter une réponse aux évolutions sociologiques du territoire, notamment au défi démographique que constitue l'allongement de la durée de vie.

Objectifs

Dans tous les domaines de la vie quotidienne (éducation, sport, culture, santé et sécurité, alimentation et commerces...) :

- élaborer des schémas de services et d'équipements structurants et de proximité (petite enfance, jeunes, personnes âgées, santé,...)
- entreprendre l'aménagement équilibré du territoire prenant en compte la création et la gestion des équipements
- maintenir et développer les services publics et au public et en faciliter l'accessibilité (maison de services publics, maison de santé, ...)
- professionnaliser tous les acteurs intervenants dans le domaine des services aux personnes et favoriser l'émergence de réseaux de professionnels
- rechercher la mutualisation et l'harmonisation des coûts des services proposés.

2.2. La solidarité quotidienne

Elle s'attache à améliorer la vie de tous les jours des habitants du Grand Amiénois, quelle que soit leur tranche d'âge, avec cependant une attention particulière à des publics sensibles car captifs : la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées.

Objectifs

Multiplier et améliorer, au plus près des lieux de vie, les services à tous les âges de la vie et plus particulièrement vers des publics sensibles car plus captifs :

Petite enfance :

- **Maillage harmonieux** des structures et des modes d'accueil

Enfance Jeunesse :

- **Accès facilité** aux activités culturelles et de loisirs
- **Maintien des établissements, ou regroupements scolaires favorisant la création de services périscolaires adaptés** (halte garderie, cantine,...),

Personnes âgées :

- **Amélioration des conditions de vie des personnes âgées** en développant une offre de services et d'équipements de proximité adaptés d'une part au maintien à domicile et d'autre part au placement en établissement médicalisé ou non.

2.3. La solidarité avec les populations en difficulté

Elle vise à une cohésion et une meilleure intégration des habitants du Grand Amiénois. En proie aux phénomènes de précarisation, la frange la plus fragile de la population (les sans emploi, les sans qualification) doit être soutenue et accompagnée dans sa démarche d'insertion et de qualification.

Le Pays doit s'appuyer pour réaliser cet objectif sur la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois et sur les autres dispositifs qui irriguent l'ensemble du territoire du Pays.

Constat

- **Hétérogénéité de la répartition des catégories socioprofessionnelles sur le territoire.**
- **Forte disparité en matière de qualification et de scolarisation** mais avec un niveau global relativement faible comparé aux autres régions de France et aux pays européens. La problématique de l'accès à l'éducation et de la réussite scolaire est donc au cœur des préoccupations du Pays du Grand Amiénois.
- **Forte concentration de l'emploi et de l'offre de formation sur Amiens Métropole** qui engendre des mouvements pendulaires de plus en plus importants.
- **Le Grand Amiénois représente environ 65 % des RMistes du Département.**
- **Le territoire possède de nombreuses structures d'accueil, ateliers et chantiers d'insertion.**

Objectifs et enjeux

- **Mieux connaître le territoire.**
- **Elever le niveau du savoir et des connaissances**, notamment dans le cadre scolaire, en privilégiant les possibilités extraordinaires des TIC et en luttant contre les discriminations (illettrisme, échec scolaire,...).
- **Favoriser les parcours d'insertion et de formation qualifiants.**
- **Soutenir les initiatives de développement de l'Economie Sociale et Solidaire.**
- **Développer les emplois de proximité pérennes.**
- **Coordonner les acteurs et les politiques.**

Cette ambition d'un territoire de solidarités sera d'autant mieux satisfaite que les échanges des personnes et des informations en seront facilités et qu'une offre d'habitat diversifiée et de qualité (accession, location, social ou libre) sera proposée pour maintenir les populations présentes, en particulier les jeunes, et pour favoriser l'accueil de populations nouvelles.

2.4. Les échanges et déplacements des personnes et des informations

Constat

TIC

- **Maillage imparfait du territoire en accès haut débit et de proximité.**
- **Difficulté d'accès à ces outils par certaines catégories de la population et contenus de consultation peu adaptés.**

Déplacements et transports

- **Des besoins de déplacements quotidiens endogènes et exogènes importants.**
- **Des besoins qui s'accroissent, en nombre et en distance, notamment en matière de relations domicile-travail, du fait de la périurbanisation.**
- **Les besoins des populations captives (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes précaires) sont peu appréhendés.**

En réponse à ces besoins, les offres de transports publics sont inégalement adaptées et réparties.

Objectifs

TIC

- **Garantir un accès haut débit et très haut débit aux personnes et aux entreprises et généraliser les accès sans fil dans les espaces publics et de convivialité.**
- **Former à l'usage de ces nouvelles technologies et à leurs évolutions dans la vie quotidienne, et éviter ainsi l'exclusion « numérique ».**

Déplacements et transports

- **Mieux connaître les déplacements.**
- **Faciliter l'usage des transports collectifs existants** en renforçant l'attractivité, l'accessibilité, la lisibilité et l'image des réseaux (information sur l'offre, signalétique, intermodalité, intégration tarifaire).
- **Créer de nouveaux services de transports collectifs ou semi collectifs** (TER, transport d'intérêt local), en s'appuyant sur l'étoile ferroviaire d'Amiens, dont le potentiel de développement constitue un atout considérable pour la structuration du Pays.
- **Promouvoir l'usage de moyens de transport alternatifs à la voiture particulière, notamment des vélos.**
- **Garantir la cohérence des actions par une planification et une maîtrise d'ouvrage à l'échelle du Pays ou du Département.**

2.5. L'habitat

Constat

- **Besoins de logements non satisfaits** sur l'ensemble du territoire, notamment en matière d'offre locative (privée ou sociale) susceptible d'accueillir les familles issues du territoire.
- **Manque de disponibilités foncières et prix élevés**, ce qui engendre une forte pression sur le marché foncier et immobilier, et l'exclusion ou l'éloignement des ménages aux revenus moyens ou modestes.
- **Peu de documents d'urbanisme réglementaires sur les communes du Grand Amiénois.**

Objectifs

- **Mieux connaître le territoire.**
- **Maîtriser le foncier et l'orienter par le développement des documents d'urbanisme.**
- **Coordonner les politiques et les acteurs de l'habitat.**
- **Développer une offre d'habitat diversifiée** (accession, location, social ou libre), **équilibrée et de qualité** pour maintenir les populations présentes et attirer des populations nouvelles.
- **Préserver les espaces et les paysages**, et les ruptures entre agglomération et espace rural.

3. Préserver l'environnement, au profit de la qualité de vie locale, et du développement durable

3.1. Stratégie retenue

L'environnement n'est pas une ressource comme les autres, mais un bien commun à protéger, voire à améliorer, pour la qualité de vie mais aussi pour les générations futures.

La politique environnementale du Grand Amiénois repose sur trois principes :

- principe de préservation, protection
- principe d'amélioration, de correction
- principe de précaution.

Elle s'inspire des lois cadres européennes concernant l'environnement et de la Charte française de l'Environnement du 1^{er} mars 2005.

Cette politique sera menée en cohérence avec les autres politiques environnementales publiques, départementales, régionales et nationales.

La gestion des risques est de plus en plus prégnante dans notre société ; les citoyens se montrent de plus en plus exigeants envers les collectivités.

En ce qui concerne l'environnement, on recense deux types de risque : les risques naturels et technologiques.

Ces derniers concernent l'économie, l'industrie et font l'objet de démarches spécifiques de type *haute qualité environnementale* (HQE). Le Grand Amiénois prendra en compte prioritairement certains risques naturels comme les inondations ou d'éventuelles démarches HQE expérimentales pour les bâtiments publics, les zones d'activités et l'urbanisme.

Quatre enjeux prioritaires, concernant les milieux ruraux et urbains et concourant au développement durable, constituent la stratégie du Grand Amiénois en matière d'environnement.

3.2. Les enjeux et les objectifs de préservation de l'environnement

a/- Les paysages et les vallées

Etat des lieux et enjeux

A l'échelle du Nord de la France, le Grand Amiénois, par sa convergence de vallées, possède des sites naturels remarquables qui constituent un élément fort de l'identité du territoire.

Outre la valorisation de ces espaces comme éléments marquants du patrimoine naturel, il importe de protéger, voire de réhabiliter, des écosystèmes qui jouent un rôle majeur dans la bio diversité et dans la gestion de l'eau

Ce patrimoine constitue un atout précieux pour offrir aux habitants du territoire et aux acteurs du tourisme vert des milieux attrayants et accueillants, et pour développer des activités de nature et des pratiques d'éducation à l'environnement.

Objectifs :

→ Préserver la qualité et la diversité du patrimoine naturel et paysager

- **Maintenir la diversité de pratiques agricoles traditionnelles** (élevage, cultures diverses, sylviculture), qui contribuent à l'identité et à la qualité paysagère du Grand Amiénois.
- **Promouvoir une agriculture raisonnée.**
- **Développer la qualité dans le traitement architectural des bâtiments agricoles et la gestion paysagère des espaces cultivés.**

→ Protéger, gérer les paysages et les vallées

- Mettre en valeur les vallées et leurs sites aquatiques par des activités économiques (pêche, hébergement...) et des filières de découverte citoyenne (circuits, animations...), en incitant à leur appropriation par les habitants riverains et les usagers.
- Favoriser la maîtrise foncière et la valorisation des sites sensibles en vue d'une ouverture au public (achat ou conventionnement).
- Créer des circuits structurants de découverte du patrimoine et des paysages de l'amiénois, avec le souci de maintenir les continuités écologiques et des cheminements.
- Mettre en valeur les cœurs de bourgs et de villages, ainsi que les poumons verts urbains.
- Elaborer une charte paysagère à destination des élus et des aménageurs.

b/ - L'eau

Etat des lieux et enjeux

L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un **patrimoine de plus en plus fragilisé** qu'il faut protéger, car les risques de pollution ou d'insuffisance sont bien réels.

L'eau constitue un élément fort du paysage de l'amiénois, et un enjeu majeur de **solidarité entre les espaces ruraux et urbains, qui partagent la même ressource.**

Les pratiques agricoles, le développement des activités économiques et l'extension des zones d'habitat fragilisent le milieu. Ils entraînent des risques de pollution, de qualité de l'eau, d'inondations parfois graves, mais aussi d'érosion des sols (agronomie).

Par principe de précaution, il est proposé de généraliser sur le Grand Amiénois, une politique préventive de risques concernant l'eau et l'agronomie qui satisfasse à la Directive Cadre Européenne « Politique communautaire de l'eau ».

Par ailleurs, les **captages d'eau et les réseaux** deviennent obsolètes ou ingérables au niveau communal. Par principe de préservation et de protection, le **Pays favorisera leur regroupement via le Plan départemental de la gestion de l'eau.** Il pourra promouvoir toute action globale visant à réduire progressivement la pollution des eaux souterraines.

De plus, devant la menace de pénurie, il **importe** (principe de précaution) **d'encourager les populations et les industries à pratiquer une utilisation prudente de l'eau** (consommation, récupération).

Enfin, il est opportun que le Grand Amiénois soit un partenaire dans l'élaboration des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), de la « Somme Amont », de la « Somme Aval », de l'Authie et de la Bresle.

Objectifs

→ Mener une politique préventive et qualitative de l'eau pour répondre à la Directive Cadre Européenne sur l'eau

- Participer à l'élaboration des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- Faire réaliser des études-diagnostic hydrauliques et agronomiques et leurs programmes d'actions par bassins versants (études de reconquête de la qualité de l'eau, études de lits de rivière, études d'érosion des sols...).
- Promouvoir l'assainissement en milieu rural (collectif ou individuel).
- Aider à la réalisation et à la coordination des schémas de gestion et de distribution d'eau potable, avec notamment pour but la protection à long terme de la ressource en eau.
- Promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources en eau.

c/ - Les déchets

Etat des lieux et enjeux

Le Pays du Grand Amiénois est couvert par une grande diversité d'EPCI compétents en matière de collecte et de traitement des déchets.

Son territoire correspond sensiblement aux deux zones centrales définies dans le plan Départemental de gestion des déchets adopté en décembre 1995 par le Préfet de la Somme, et révisé fin 1999.

Ce plan offre donc un cadre cohérent pour l'action du Pays en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Objectifs

Objectifs généraux :

- Développer l'information et la communication sur la question des déchets, et sur la responsabilité des citoyens.
- Réduire la production des déchets, en optimiser le tri, le traitement et la valorisation, et en minimiser le transport.

- Rechercher une meilleure cohérence de l'ensemble des actions publiques en matière de gestion des déchets, sur la base d'un état des lieux portant sur :
 - > la répartition territoriale des compétences en matière de collecte et de traitement, et la mise en évidence des évolutions souhaitables, susceptibles notamment d'optimiser les centres de traitement et de réduire le transport des déchets
 - > le point de la réalisation des actions inscrites au plan Départemental, et l'identification des actions prioritaires à poursuivre, éventuellement dans le cadre de « Contrats Territoriaux de Déchets ».

Objectifs particuliers :

- Développer la collecte sélective, et l'éducation à la responsabilité citoyenne en matière de production et de tri des déchets.
- Poursuivre le développement du parc de déchetteries.
- Créer un réseau de recycleries.
- Moderniser les centres de traitement.
- Réhabiliter ou supprimer les décharges et dépôts sauvages.
- Développer des centres de stockage modernes.

d/ - L'énergie

Etat des lieux et enjeux

Dans le contexte planétaire de réchauffement climatique et de raréfaction des sources d'énergie fossiles, le Pays du Grand Amiénois doit contribuer, à l'échelle de son territoire et avec ses atouts spécifiques, à la réussite des efforts entrepris, au niveau national et européen, pour :

- Réduire la consommation énergétique globale.
- Développer le recours aux énergies renouvelables.

En matière d'économie d'énergie, deux secteurs constituent des enjeux particulièrement importants par la part qu'ils représentent dans la dépense énergétique globale, et justifient une prise en compte particulière par le Pays :

- Les transports, et les bénéfices à attendre d'une modération du trafic automobile.
- Le chauffage, et le souci d'élever la qualité thermique des bâtiments.

En matière d'énergies renouvelables, le Grand Amiénois pourrait en particulier valoriser son potentiel spécifique dans les domaines de l'éolien et des bio-carburants, et amplifier les actions déjà entreprises dans ces domaines.

Objectifs

- **Réaliser un bilan énergétique global du Pays**, selon la méthode proposée par l'ADEME, permettant d'identifier les composantes de la consommation énergétique totale, et de cibler les actions prioritaires.
- **Elaborer un schéma directeur de l'éolien sur le territoire du Pays**, et des schémas de développement éolien à l'échelle des communautés de communes.
- **Développer l'information et la sensibilisation sur les questions d'économie d'énergie.**
- **Soutenir les actions de maîtrise des consommations énergétiques et encourager le recours aux énergies renouvelables.**
- **Inciter au développement des bio-carburants**, et des filières « énergies vertes » : (bois énergie, biomasse, biogaz,...), tant auprès des particuliers que des collectivités consommatrices d'énergie.
- **Développer les solutions alternatives au transport routier**, pour les déplacements de personnes et de marchandises.
- **Promouvoir les concepts HQE dans les bâtiments**, en visant particulièrement un niveau élevé d'isolation thermique.

4. Un projet spatialement structuré et équilibré

La Charte du Pays du Grand Amiénois exprime une volonté commune d'organiser le territoire, pour conforter durablement des équilibres majeurs :

- **l'équilibre entre rural et urbain**, dans une complémentarité qui doit trouver sa traduction dans toutes les dimensions de l'aménagement du territoire : l'habitat, les activités économiques, les services et les équipements, les espaces naturels, les infrastructures de communications.

- **l'équilibre entre développement et préservation de l'environnement**, qui passe par des exigences élevées de qualité dans tous les choix d'aménagement, et par une gestion économe et maîtrisée de l'espace.

Cette ambition d'équilibre durable suppose une maîtrise de l'évolution spatiale du territoire à long terme, qui repose sur les outils de planification et de maîtrise foncière.

Le Pays du Grand Amiénois s'engagera donc :

- dans l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle de son territoire
- dans une réflexion sur la mise en place d'un outil de maîtrise foncière, selon des modalités et sur une aire géographique qui restent à définir.

CONCLUSION

La Charte du Pays du Grand Amiénois constitue une étape déterminante dans l'émergence d'un territoire de solidarités, et dans la formalisation et la mise en œuvre d'un projet commun.

Ce projet est issu d'une histoire commune, celle initiée en 2000 avec la démarche « interterritoire », et s'enrichit aujourd'hui de tous les échanges, réflexions, et propositions qu'a suscités l'élaboration de la présente Charte.

Il traduit l'accord des territoires du Pays sur une stratégie commune, qui s'articule autour de trois priorités majeures :

- Faire du Grand Amiénois un territoire ouvert sur l'innovation et attractif pour les entreprises, et permettre à tous ses habitants d'accéder à un emploi qualifié.
- Organiser et aménager le territoire, en mettant à profit les spécificités et les complémentarités entre espaces urbains et ruraux, pour permettre à tous ses habitants l'accès à l'éducation et à la formation, aux services et équipements, aux moyens de déplacements, et à un habitat de qualité.
- Préserver l'environnement, dans une vision durable du développement, qui implique notamment une gestion maîtrisée de l'espace.

La Charte de Pays constitue un cadre, dans lequel les signataires s'engagent à inscrire des projets communs, qui se traduiront notamment par des contrats de programme avec l'Etat, la Région Picardie, le Département de la Somme.

La réussite de cette stratégie de Pays et des projets et réalisations qui en découleront repose sur deux conditions essentielles :

- La poursuite et l'amplification des échanges et des relations de travail entre les intercommunalités constituant le Pays, le Conseil de Développement du Pays, et leurs partenaires (Etat, Région, Département), pour faire de la Charte un cadre dynamique et évolutif, et mener des actions communes.
- La capacité des intercommunalités et du Pays à s'organiser pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions. En particulier selon la structure juridique qu'il se donnera, le Pays du Grand Amiénois pourrait, outre l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), porter lui-même certaines politiques.

La présente Charte traduit un accord sur une stratégie commune. Il appartient aujourd'hui aux élus du Grand Amiénois de décider des modalités concrètes d'organisation du Pays, et des actions prioritaires à engager.